

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Fabien DOUCET

N° 27120

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L331-2
L331-3 et L331-4 du 23 mars 2014 ;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation
de mandat communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communautaires ;
Vu le décret n°2024-788 du 2 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de
règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels élus
de l'État.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
fonctions de Président, Vice-Président et membres communautaires donnent droit au
remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Fabien DOUCET à TALANCE (35) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération
susvisée.

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Fabien
DOUCET à la « Présentation du projet de Construction d'une pelouse communautaire à
Limoges Métropole en vue de l'opération de « JARDIN SÉCULAIRE » à l'École primaire
d'architecture et de paysage de BORDAUX-742 Cours de la Libération-TALANCE (35) le
25 septembre 2025.

Article 2 : D'autoriser à l'Élu, sans préjudice du remboursement des frais réellement
occasionnés pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses autorisés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le directeur sont chargés
d'exécuter en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 04/09/2025


Document communiqué en vertu de la loi n° 2011-1075 du 9 septembre 2011
relative à l'accès à l'information



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Fabien DOUCET

1 DOCUMENT - Publié le 4 Septembre 2025

 **27120.pdf**
(.pdf, 236,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**